

**27278**

Département: EURE

**SERVICE GESTION COMPTABLE EVREUX  
CCAS DE GARENNES/EURE**

**NUMÉRO SIRET : 262704315-00015**

**POSTE COMPTABLE : 027006**

**M57**

**Population inférieure à 3500 hab.**

**BUDGET PRIMITIF**

**Voté par nature**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Année 2025**

# SOMMAIRE

PAGES	
p. 1 / 1 p. 2 / 2 p. 3 / 3 p. 4 / 4 p. 5 / 5	<b>INFORMATIONS GENERALES</b> - Informations statistiques, fiscales et financières - Modalités de vote du budget - Exécution du Budget - Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Dépenses - Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Recettes
p. 6 / 6 p. 7 / 7 p. 8 / 8  p. 9 / 9 p. 10 / 10	<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b> - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser - Présentation des AP votées - Présentation des AE votées - Equilibre financier du budget - Investissement - Equilibre financier du budget - Fonctionnement - Balance générale du budget - Dépenses - Balance générale du budget - Recettes
p. 11 / 11 p. 12 / 12  p. 13 / 13  p. 14 / 14 p. 15 / 15 p. 16 / 16 p. 17 / 17	<b>VOTE DU BUDGET</b> Section d' INVESTISSEMENT - Section d' investissement - Vue d'ensemble - Dépenses - Section d' investissement - Vue d'ensemble - Recettes - Section d' investissement - Dépenses - Détail par article - Opérations d'équipement - Vue d'ensemble des opérations d'équipement - Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement - Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement - Section d'investissement - Recettes - Détail par article Section de FONCTIONNEMENT - Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Dépenses - Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Recettes - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****I****Informations statistiques, fiscales et financières****A**

Informations statistiques	
	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	2 065
Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières - Ratios	
	Valeurs
<b>1</b> Dépenses réelles de fonctionnement / population	4.31
<b>2</b> Recettes réelles de fonctionnement / population	8.38
<b>3</b> Dépenses d'équipement brute / population	0.00
<b>4</b> En cours de la dette / population (2)(3)	0.00
<b>5</b> DGF / population	0.00
<b>6</b> Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
<b>7</b> Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel de la Dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement (4)	1.00
<b>8</b> Dépenses d'équipement brute / Recettes réelles de fonctionnement	0.00
<b>9</b> En cours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement (2)(3)(4)	0.00
<b>10</b> Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)(4)	0.49

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise pas la préfecture).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 027-262704315-20250415-202505BIS-DE



**I - INFORMATIONS GENERAL****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans vote formel sur les chapitres 'Opérations d'équipement'.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres 'Opération d'équipement'.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (1) :

- Fonctionnement, : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

VII - Le présent budget a été voté :

- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(2) rayer la mention inutile.

**I - INFORMATIONS GENERAL****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	8 740.55	17 000.00	14 883.42	A1 23 142.87
Investissement			(3)	A2
Fonctionnement	8 740.55	17 000.00	(4) 14 883.42	A3 23 142.87

	<b>RESTES A REALISER N-1</b>		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL DES RàR</b>	I+II	III+I	B1
Investissement	I	III	B2
Fonctionnement	II	IV	B3

		<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)</b>
<b>TOTAL</b>	A1 + B1	23 142.87
Investissement	A2 + B2	
Fonctionnement	A3 + B3	23 142.87

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit ou besoin de financement et + si excédent.

**I - INFORMATIONS GENERALES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	
611	Contrats de prestations de services	
<b>623</b>	<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	
65134	Aides	
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL</b>	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I - INFORMATIONS GENERALES**

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

ID : 027-262704315-20250415-202505BIS-DE 33

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	
74748	Autres communes	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II - PRESENTATION GENERALE DU****VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET R**

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		
	+	+	+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
=		=	=

<b>Total de la section d'investissement (2)</b>			
---	--	--	--

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	<b>28 092.87</b>	<b>5 000.00</b>
	+	+	+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	<i>(si déficit)</i>	<b>23 092.87</b> <i>(si excédent)</i>
=		=	=

<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>28 092.87</b>	<b>28 092.87</b>
--	--	------------------	------------------

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>28 092.87</b>	<b>28 092.87</b>
----------------------------	--	------------------	------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AP VOTEES

**II**

**B1**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	NEANT		0.00
			0.00
			0.00
			0.00
			0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 027-262704315-20250415-202505BIS-DE



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AE VOTEES

	<b>II</b>
	<b>B2</b>

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (1)		
Numéro	Libellé	Montant
	NEANT	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0.00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 027-262704315-20250415-202505BIS-DE



**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

**S<sup>2</sup>LOW****BALANCE GENERALE DU BUDGET**

ID : 027-262704315-20250415-202505BIS-DE 1

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
	Total des Opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
198	Neutralisation Amort. des Subv. équip. versées			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
	<b>Dépenses d'Investissement - Total</b>			

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 800.00		13 800.00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 292.87		14 292.87
66	CHARGES FINANCIÈRES			
67	CHARGES SPÉCIFIQUES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
023	Virement à la section d'investissement			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	28 092.87		28 092.87

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

28 092.87

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 027-262704315-20250415-202505BIS-DE

**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'Investissement - Total</b>			

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**

+

**AFFECTATION AU COMPTE 1068**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
731	Fiscalité locale			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 000.00		5 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			

**II - PRESENTATION GENERALE DU**

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

ID : 027-262704315-20250415-202505BIS-DE 12

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	5 000.00		5 000.00
			+
		<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	23 092.87
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	28 092.87

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES					
138	Autres subventions d'investissement					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTE DE LAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE					
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)					
041	Opérations patrimoniales (8)					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>					

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT****R 001 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)****Affectation au compte 1068 (8)****Total des recettes d'investissement cumulées**

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 027-262704315-20250415-202505BIS-DE



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****A1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (5)</b>								
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>								
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>								
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>								

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2, I pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5, I pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1, 192 (R1, RF, 042)).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (R1, RF, 042).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1, 041 (R1, 041)).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

## RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)					
041	Opérations patrimoniales (8)					
	<b>Total des recettes d'ordre</b>					
	<b>Total général</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE Nouvelles et Crédits de l'exercice****B****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	13 700.00			13 800.00	13 800.00		13 800.00	13 800.00
012	Charges de personnel et frais assimilés								
014	Atténuation de produits								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 183.42			14 292.87	14 292.87		14 292.87	14 292.87
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	31 883.42			28 092.87	28 092.87		28 092.87	28 092.87
66	CHARGES FINANCIÈRES								
67	CHARGES SPÉCIFIQUES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
022	Dépenses imprévues								
	<b>Total des dépenses financières</b>								
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	31 883.42			28 092.87	28 092.87		28 092.87	28 092.87
023	Virement à la section d'investissement								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections								
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>								
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	31 883.42			28 092.87	28 092.87		28 092.87	28 092.87

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)****TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

28 092.87

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 027-262704315-20250415-202505BIS-DE



**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****B****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV					
73	IMPÔTS ET TAXES					
731	Fiscalité locale					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion des services	17 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS SPECIFIQUES					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes financières					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	17 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	17 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
	<b>R 002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>					23 092.87
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>					28 092.87

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le



ID : 027-262704315-20250415-202505BIS-DE

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote III = I + II
011	Charges à caractère général	13 700.00			13 800.00	13 800.00		13 800.00	13 800.00
623	Publicité, publications, relations publiques	13 700.00			13 800.00	13 800.00		13 800.00	13 800.00
012	Charges de personnel et frais assimilés								
014	Atténuation de produits								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
65134	Aides	18 183.42			14 292.87	14 292.87		14 292.87	14 292.87
	Total des dépenses de gestion des services	18 183.42			14 292.87	14 292.87		14 292.87	14 292.87
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	31 883.42			28 092.87	28 092.87		28 092.87	28 092.87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 883.42			28 092.87	28 092.87		28 092.87	28 092.87
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE								
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	31 883.42			28 092.87	28 092.87		28 092.87	28 092.87

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III - VOTE DU BUDGET****III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>013</b>	Atténuation de charges					
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	17 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
7474	Communes	17 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	17 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>					
<b>042</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
<b>043</b>	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>					
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	17 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites "surfiscalisées" (compte 73121) (8)**

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV - ANNEXES

## ARRÊTE ET SIGNATURES

DZ

## D2 - ARRÊTES ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Date de convocation :

## VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Présenté par la vice-présidente  
A GARENNES SUR EURE, le 15 avril 2025

Le Président,  
Jean-Pierre GATINE



Délibéré par le Conseil d'administration réuni en huis clos  
A Garennes sur Eure, le 15 avril 2025  
Les membres du Conseil d'Administration

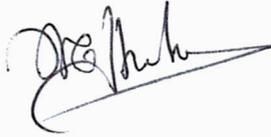
GATINE Jean-Pierre	Président	
LEPETIT Martine	Vice-Présidente	
BARBEY-LECOMTE Catherine	Membre Conseillère Municipale	
BOURGOIN Jean-François	Membre Conseiller Municipal	
BLEHAUT Luc	Membre	

## IV - ANNEXES

## ARRÊTE ET SIGNATURES

D2

## D2 - ARRÊTES ET SIGNATURES

LULKA Marie	Membre	
LENOIR Violetta	Membre	
MARY Brigitte	Membre	
PAUL Nadine	Membre Conseillère Municipale	